



Principes pour une exploitation minière responsable

L'objectif du Syndicat des Métallos est d'encourager et d'élargir l'utilisation des minéraux et des matériaux produits de manière responsable, et d'ancrer les chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord. En tant que membre fondateur de l'IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance/l'initiative pour une exploitation minière responsable) et le plus important syndicat du secteur minier en Amérique du Nord, le Syndicat des Métallos est à l'avant-garde des efforts visant à garantir que les mines sont mises en valeur, exploitées et fermées de manière équitable pour les travailleuses et travailleurs et leurs communautés. Les entreprises, tout comme les travailleuses et travailleurs, tirent profit d'une mine syndiquée grâce à la définition des conditions et des normes de travail dans une convention collective, à la coopération pour l'élaboration des programmes de formation et au respect des normes environnementales.

Les minéraux et matériaux essentiels revêtent une importance stratégique considérable pour l'énergie, la défense nationale, les transports, les communications et d'autres technologies. La demande mondiale pour ces matériaux dépasse de loin les niveaux de production actuels, ce qui nécessite de nouvelles capacités d'extraction, de traitement et de recyclage. Le Syndicat des Métallos estime que ces matériaux peuvent être extraits et traités de manière à avoir le moins de répercussions possible sur l'environnement et à aider au mieux les communautés environnantes lorsqu'ils sont extraits et traités en Amérique du Nord, conformément aux lois et réglementations canadiennes et américaines.

Exploitation minière responsable

Au Canada et aux États-Unis, nous avons la possibilité d'extraire et de transformer les matériaux nécessaires d'une manière qui respecte les droits des travailleuses et travailleurs et préserve autant que possible l'environnement. Afin d'atteindre ces objectifs, les sociétés minières doivent adopter des pratiques responsables, notamment :

- Partager les avantages économiques avec les travailleuses et travailleurs et les communautés.
- Assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs, ainsi que des communautés.

- S'engager de manière réfléchie auprès des parties prenantes, y compris des peuples autochtones.
- Mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement qui minimisent les répercussions.
- Maintenir une intégrité commerciale tournée vers l'avenir.

Il existe de nombreux modèles permettant de garantir une exploitation minière responsable, le plus important étant la négociation et l'application d'une convention collective. Il existe également des ententes sur les répercussions et les avantages avec des groupes autochtones, des normes mondiales élaborées par l'IRMA, des accords de « bon voisinage » avec les communautés et des politiques gouvernementales. Le Syndicat des Métallos a joué un rôle actif au sein de ces groupes, coalitions et négociations. Dans la mesure du possible, le Syndicat des Métallos a collaboré et continuera de collaborer avec les principales parties prenantes afin de développer des projets miniers responsables en Amérique du Nord.

Exemples :

Partager les avantages économiques avec les travailleuses et travailleurs et les communautés. Par exemple :

- Respecter les droits des travailleuses et travailleurs de se syndiquer et de négocier collectivement.
- Former et embaucher des travailleuses et travailleurs issus de la communauté locale.
- Éviter de recourir à des entrepreneurs tiers, en faisant appel aux employé.e.s formé.e.s par l'entreprise.
- Verser des salaires équitables et offrir de bons avantages sociaux.
- Investir dans les infrastructures locales et faire appel à des fournisseurs locaux.
- S'opposer au travail forcé, au travail des enfants et à toute autre violation des droits de la personne.
- Promouvoir la diversité au sein du personnel par le biais du processus d'embauche et en répondant aux besoins précis de toute la main-d'œuvre.
- Verser des redevances raisonnables pour aider tous les ordres de gouvernement à compenser leurs dépenses et à remettre en état les mines abandonnées.

Assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs et des communautés. Par exemple :

- Élaborer un programme de sécurité complet prévoyant un dialogue actif entre les syndicats et les entreprises.
- Aller au-delà des exigences minimales de sécurité prévues par la loi.
- Veiller à ce que les représentantes et représentants élus par les travailleuses et travailleurs jouent un rôle important en matière de santé et de sécurité.
- Prévenir les mesures disciplinaires ou la discrimination à l'encontre des travailleuses et travailleurs en raison d'actions liées à la santé et à la sécurité.
- Assurer une dotation en personnel suffisante pour effectuer le travail en toute sécurité.
- Élaborer des plans d'intervention d'urgence complets.

S'engager de manière réfléchie auprès des parties prenantes, y compris des peuples autochtones. Par exemple :

- Établir des relations respectueuses et constructives avec les communautés autochtones dont les terres ancestrales accueillent les travailleuses et travailleurs qui y vivent et y travaillent.

- Collaborer avec les communautés pour répondre aux préoccupations environnementales et aux répercussions sur la collectivité locale, depuis l'obtention des permis jusqu'à l'exploitation et la fermeture.
- Élaborer des ententes sur les répercussions et les avantages.
- Collaborer avec les communautés autochtones et autres communautés d'accueil afin de cerner les possibilités de formation, de perfectionnement des compétences et d'emploi.
- Planifier correctement la durée de vie de la mine en accordant une attention particulière à la maximisation des avantages pour les travailleuses et travailleurs et la communauté.

Mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement qui minimisent les répercussions. Par exemple :

- Dans la mesure du possible et du raisonnable, aller au-delà des exigences légales en matière d'environnement, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air et de l'eau.
- Réglementation de la surveillance de la qualité de l'air, la poussière, l'eau, l'activité sismique et la faune.
- Élaborer des plans visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités minières.
- Effectuer des analyses sur les répercussions pour l'environnement lors de l'octroi des permis, et prévenir les retards injustifiés dus à des analyses répétées et à des litiges.
- Garantir la conception et la construction adéquates des digues de résidus miniers, régulièrement inspectés.
- La remise en état des mines et la gestion des déchets doivent être obligatoires et planifiées, avec des fonds réservés à la réalisation de ces activités.

Maintenir une intégrité commerciale tournée vers l'avenir. Par exemple :

- L'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux processus (tels que l'automatisation et l'IA) doit accorder la priorité à la formation, à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leur participation.
- Respecter les exigences liées à tous les permis et au paiement des taxes.
- Garantir la transparence des données économiques et environnementales en ce qui concerne les activités, les chaînes d'approvisionnement et les clients.
- Investir dans l'innovation afin de promouvoir de nouvelles méthodes permettant d'optimiser l'extraction minière tout en minimisant ses répercussions.
- S'engager pleinement à assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs, ainsi que la sécurité d'emploi.